



CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 30 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTE ELECTORALE SPECIALE

Une carte électorale spéciale pour les élections provinciales a été éditée pour tous les nouveaux électeurs inscrits sur la liste électorale spéciale depuis le précédent scrutin, ainsi que pour ceux qui ont déménagé et demandé un changement de bureau de vote depuis 2014.

Ces cartes sont envoyées par voie postale ou mises à disposition des électeurs dans leur bureau de vote.

Ceux qui étaient déjà électeurs aux précédentes élections provinciales et qui n'ont pas déclaré de changement d'adresse ne recevront pas de nouvelle carte.

Pour rappel, la carte électorale n'est pas indispensable pour pouvoir voter, **une pièce d'identité officielle avec photographie est par contre obligatoire.**

Les électeurs qui ne connaissent pas leur bureau de vote sont invités à contacter leur mairie.

L'ensemble des informations pratiques concernant le scrutin est disponible sur www.elections-nc.fr

Contact presse :
Charlotte Mannevy
☎ 26 64 22 – 77 71 93
@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr